

inseri- Jech 146006  
Société d'Océanographie  
DU  
GOLFE DE GASCOGNE

Les fausses Morues  
de  
la Côte Occidentale d'Afrique.

RAPPORT  
fait à la Société d'Océanographie du Golfe de Gascogne

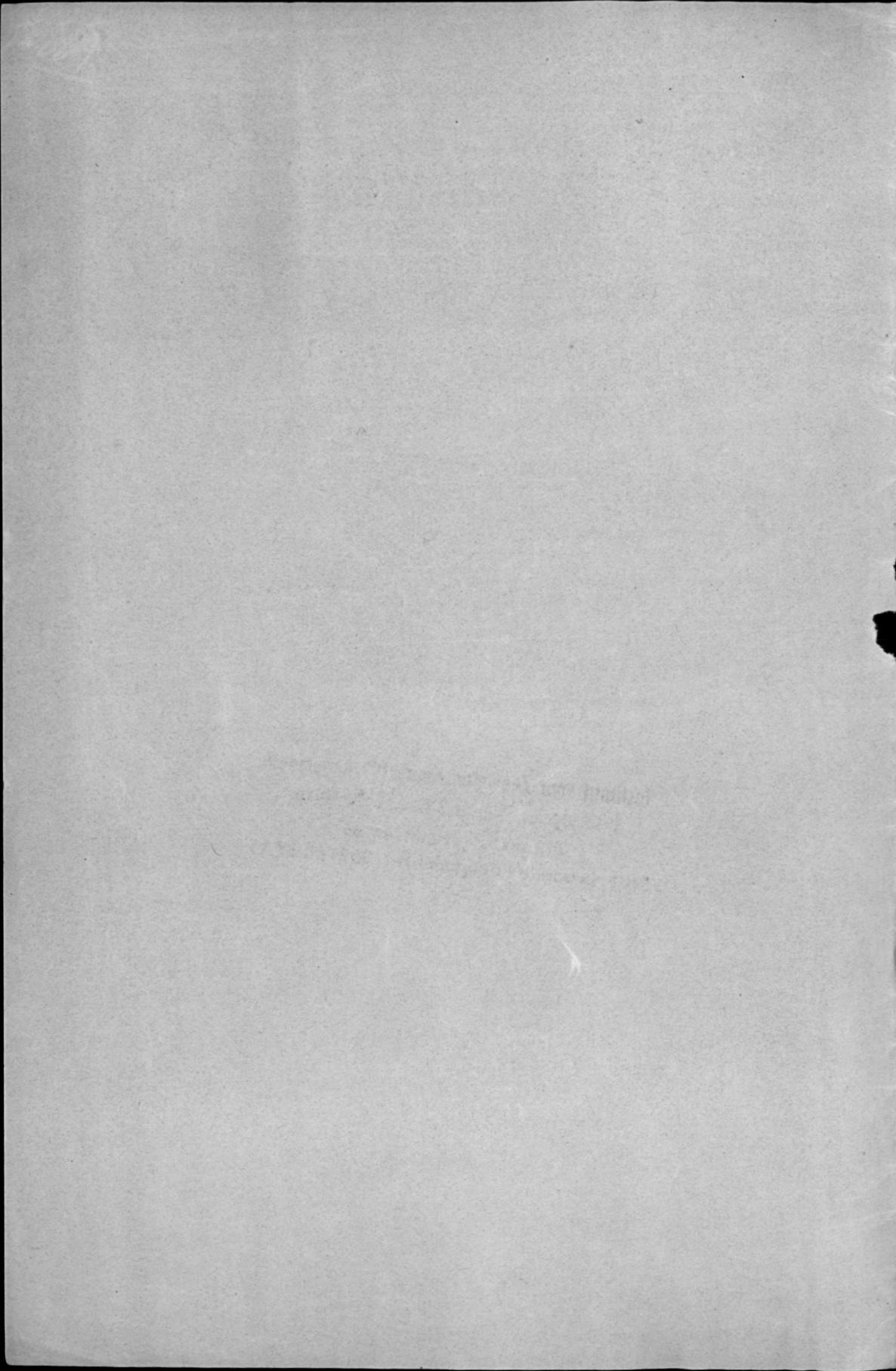
PAR

MM. Ch. BÉNARD, Président,  
J. KUNSTLER, 1<sup>er</sup> Vice-Président,  
Ch. PÉPIN, Secrétaire général.

Instituut voor Zee wetenschappelijk onderzoek  
Institute for Marine Scientific Research  
Prinses Elisabethlaan 69  
8401 Bredene Belgium - Tel. 059/80 37 15

BORDEAUX  
IMPRIMERIE J. DURAND, 20, RUE CONDILLAC

1904



Société d'Océanographie  
DU  
GOLFE DE GASCOGNE

---

Les fausses Morues

de  
la Côte Occidentale d'Afrique.

---

RAPPORT  
fait à la Société d'Océanographie du Golfe de Gascogne

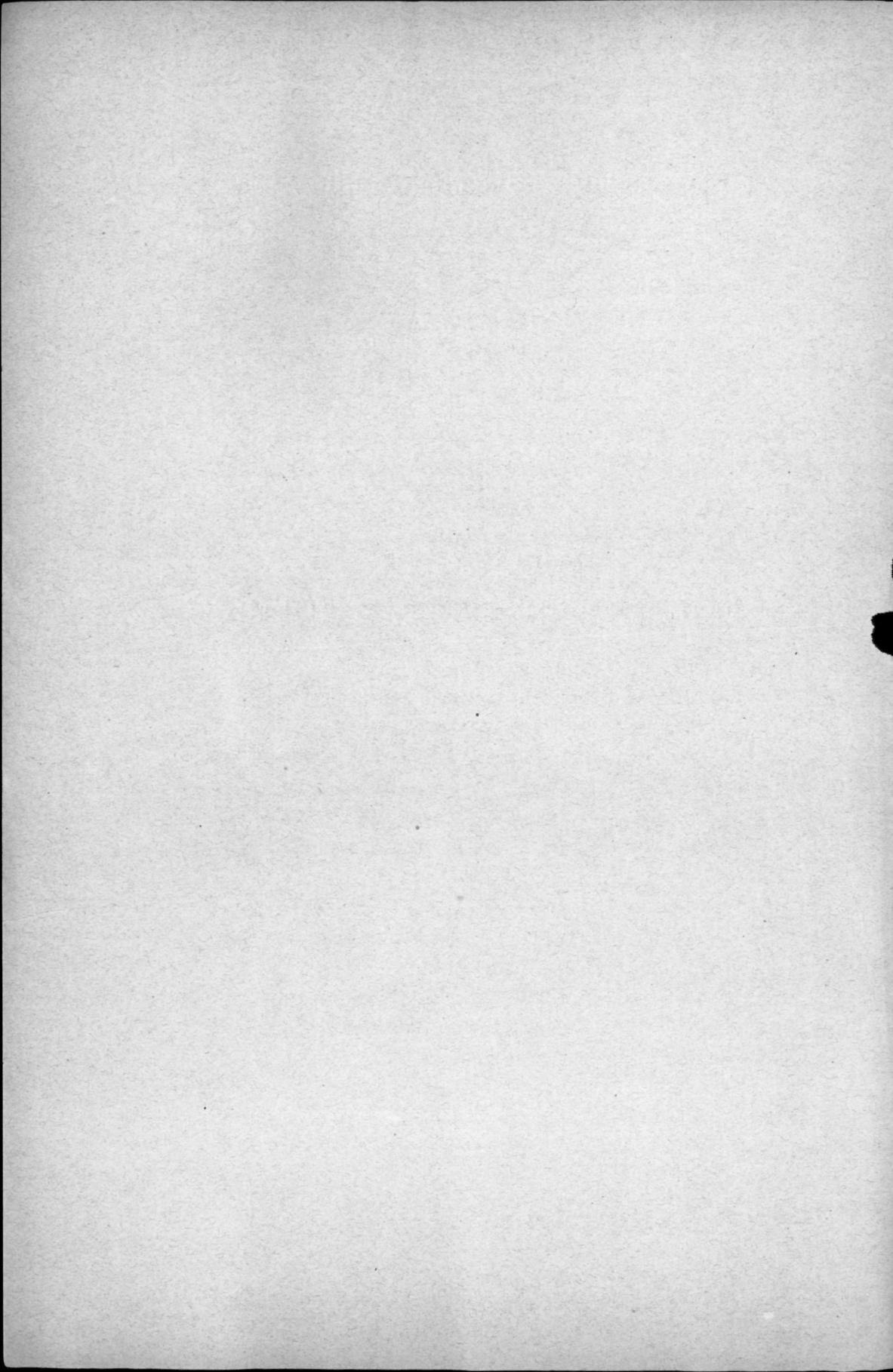
PAR

MM. Ch. BÉNARD, Président,  
J. KUNSTLER, 1<sup>er</sup> Vice-Président,  
Ch. PÉPIN, Secrétaire général.



BORDEAUX  
IMPRIMERIE J. DURAND, 20, RUE CONDILLAC

1904



Les fausses Morues  
de  
la Côte Occidentale d'Afrique.

---

RAPPORT  
fait à la Société d'Océanographie du Golfe de Gascogne

PAR

MM. Ch. BÉNARD, Président,  
J. KUNSTLER, 1<sup>er</sup> Vice-Président,  
Ch. PÉPIN, Secrétaire général.

---

Consulté sur l'opportunité qu'il pourrait y avoir à instituer des essais professionnels et techniques sur la côte africaine, par plusieurs armateurs de pêche et divers membres du Conseil de la Société d'Océanographie, notre Bureau a mis à l'ordre du jour de sa réunion du 20 juin 1904 l'étude de la question des « morues » des Canaries.

Une discussion s'engagea, qui prit fin sur la proposition de M. Manley-Bendall de nommer une Commission technique chargée d'élaborer un rapport circonstancié sur cette délicate question, en général, et sur les projets d'organisation d'une mission et de demande de subvention, en particulier.

MM. Bénard, Président, et Pépin, Secrétaire général, ont été désignés pour ce travail. Il a été, de plus,

décidé que M. Kunstler, premier Vice-Président, n'assistant pas à la réunion, serait prié de se joindre aux rapporteurs.

La collaboration de ces membres du Bureau a abouti à l'élaboration du Rapport qui suit, résumant les données du problème qui a paru si digne d'attention à l'unanimité du Conseil.

MESSIEURS,

Le mouvement des affaires commerciales est calme à Bordeaux, et les esprits se sentent portés à se tendre vers la recherche d'une utilisation plus productive de l'énergie locale. Dans cet ordre d'idées, l'on perçoit actuellement, dans le public bordelais, les effets d'une légère émotion provoquée par l'élosion d'espérances d'un genre spécial, touchant directement au domaine de l'Océanographie.

La Société d'Océanographie de Bordeaux a obtenu un trop bienveillant accueil du public pour qu'elle ne se sente pas liée à lui par un étroit devoir. Elle croirait faillir à sa mission si elle ne faisait pas connaître son avis sur un tel sujet, car elle a assumé vis-à-vis de ses concitoyens une responsabilité morale qui lui fait une obligation stricte de se tenir à leur disposition lorsque des cas litigieux pourraient, faute de renseignements suffisants, leur faire courir le risque de s'exposer à des pertes plutôt que de leur permettre de réaliser des bénéfices.

Une rumeur, légère comme un souffle, circule dans le public bordelais, suscitant d'alléchantes espérances. On se répète que, sur les côtes occidentales de l'Afrique, il y a beaucoup d'excellents poissons insuffisamment utilisés, que le banc d'Arguin produit des morues à foison, et que la récolte de celles-ci n'exigerait, pour être féconde, que des moissonneurs zélés et clairvoyants. On se demande pourquoi nos audacieux marins vont chercher au loin, dans des pays glacés et au prix de mille fatigues et dangers, en Islande et à Terre-Neuve, ce que nous avons si près de nous, alors qu'il leur serait d'une extrême facilité d'exploiter une source de richesses nouvelles, appelées à nous

conférer une prospérité aussi inattendue que nécessaire. Du reste, le French-Shore terre-neuvien nous échappe, et un esprit de prévoyance élémentaire nous commande donc de songer à son remplacement. La région toute désignée pour cette substitution, incarnant les espérances, non-seulement de certains Bordelais, mais encore d'un grand nombre de morutiers, c'est le banc d'Arguin, situé au sud du cap Blanc, près de nos colonies africaines.

Pour arriver à la possession d'un idéal aussi facile à réaliser, les solutions proposées sont aussi diverses que les tournures d'esprit, les intérêts en jeu, etc.

L'intérêt public est-il légitimement mis en éveil ? Ou bien l'entreprise est-elle aléatoire, de façon qu'il importera de mettre nos concitoyens en garde contre des mirages spécieux et des entraînements factices ? Une étude conscientieuse sera, sans doute, de nature à jeter quelque lumière sur un débat d'une incontestable obscurité.

\* \* \*

La question de l'exploitation des poissons des côtes occidentales de l'Afrique n'est pas nouvelle. Elle a suscité de multiples tentatives d'application. Un grand nombre de missions, envoyées soit par le gouvernement, soit aux frais de sociétés, ont recherché les voies et moyens les plus pratiques pour aboutir à un résultat rémunérateur.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'Écossais Georges Glas, traitant des pêcheries de la côte occidentale d'Afrique, disait déjà : « Il est étrange que les Espagnols conservent le désir de partager avec les Anglais la pêche de Terre-Neuve, quand ils en ont une à leur porte bien supérieure à celle des mers du Nord. »

M. Berthelot, dans son livre *De la pêche sur la Côte occidentale d'Afrique* (Béthune et Arthur Bertrand, éditeurs, 1840), donne des renseignements précis et exacts sur cette pêche. Il montre qu'un pêcheur de Terre-Neuve ne prend que 200 poissons, alors que celui des Canaries en prend 5.357. De plus, les difficultés de pêche étant représentées par 1 pour le pêcheur des Canaries, elles deviennent 9 pour celui de Terre-Neuve. Les richesses ichthyologiques des parages du Cap-Blanc n'ont donc rien de comparable dans les autres parties du globe.

En 1871, on a fait sans succès à Dakar une tentative d'exploitation de ces pêcheries. Il en fut de même plus tard, en 1882, pour un autre essai à l'île d'Arguin. En Portugal, où la presse se préoccupe de cette pêche, on a essayé, à diverses reprises, d'aboutir à une solution pratique, sans pouvoir enregistrer un succès encourageant.

Le 27 juin 1886, M. C. de Cuverville écrivit au consul de France à Ténériffe, et le 28 juin 1886 au Ministre de la Marine, pour demander instamment qu'on n'abandonnât pas la possession de la baie de l'Ouest (cap Blanc). Il désirait qu'on insistât, au cours des négociations qui se poursuivaient alors à Paris, pour que la limite des possessions françaises et espagnoles dans ces parages fût fixée au moins au parallèle de 21° 10' de latitude (tangente au fond de la baie du Lévrier). Dans un rapport fait à bord de l'*Infernet*, le 15 octobre 1886, il constata que la compagnie la « Marée des deux Mondes » a occupé momentanément le banc d'Arguin, mais sans pouvoir s'y maintenir.

Le 1<sup>er</sup> février 1887, M. Raffenel, commandant l'*Ardent*, a fait un rapport détaillé sur la même question. Pour lui aussi, la côte d'Afrique, et spécialement la partie comprise entre le cap Blanc et l'ancien établissement de Portendick, offre des ressources extraordinaires et inépuisables en poissons de toutes espèces et, en particulier, en morues énormes et excellentes. Les salines naturelles qui existent sur toute la côte seraient un précieux auxiliaire d'une exploitation. Sans donner d'explication du fait, il constate que les riches stations de pêche qui s'étendent du cap Spartel au cap Vert ont été abandonnées par les Basques et les Portugais, et que ces pêcheries ne sont plus exploitées que par les Isleños. Il termine par les conclusions suivantes :

« 1<sup>o</sup> Il y a le plus grand intérêt pour notre colonie du Sénégal à ce que nous occupions, au plus tôt, un point de la baie du Lévrier ou l'île d'Arguin ; »

« 2<sup>o</sup> L'état sanitaire de notre personnel militaire du Sénégal se ressentirait très sérieusement d'un séjour passé dans ces parages ; »

« 3<sup>o</sup> Au point de vue commercial, il y a beaucoup à faire; j'ai à peine effleuré les points les plus importants, mais je suis absolument convaincu qu'il y a place pour plusieurs maisons de commerce ; »

« Avec l'esprit méthodique et réfléchi de nos commerçants,

j'entrevois dans l'avenir une source de prospérité pour le Sénégal et la Métropole ; »

“ 4<sup>o</sup> Au point de vue politique, il est indispensable que les travaux de délimitation soient poussés avec activité et que le parallèle du cap Corveiro soit adopté par l'Espagne. Car, ainsi que je l'ai dit, il n'y aura pas de difficultés sérieuses pour faire accepter cette limite. »

En 1890, on constitua aux îles du cap Vert une grande Société de pêche (Société de pêcherie de l'île de Sal) qui échouât complètement. Plus tard, à partir de 1897, divers armateurs essayèrent de consacrer à cette pêche des goélettes de 80 à 100 tonnes, entreprises qui furent languissantes.

Il y a quatre ou cinq ans, le capitaine au long cours Famin a amené en France du poisson conservé, pris au banc d'Arguin. Pendant des mois entiers, il venait de se livrer à la pêche des fausses morues ainsi qu'à des essais variés de conservation de leur chair. Les échantillons qu'il rapportait n'avaient pas l'aspect de la morue de Terre-Neuve. La chair était d'un aspect foncé, jaune-noirâtre, d'une saveur peu agréable et d'une vente peu possible en Europe. Il a conclu à l'impossibilité de tirer un parti suffisant des fausses morues des Canaries.

En 1903, M. Marius Siany, agent consulaire de France, consacra un rapport documenté à l'examen de la possibilité d'exploiter le banc d'Arguin. Après des descriptions passablement enthousiastes, il en arriva à cette conclusion, quelque peu inattendue de sa part, que tous les moyens proposés, examinés successivement, étaient peu pratiques, et il finit en souhaitant que nous établissons nos pêcheries en terre portugaise (île de Sal, archipel du cap Vert), de façon que les pêcheurs puissent y installer leurs familles, et coloniser ainsi des îles, dont les habitants eux-mêmes n'ont, du reste, pas réussi dans la voie indiquée. Cet exode aurait pour but de pêcher du poisson à l'usage des africains.

A Bordeaux, certains milieux se sont emparés de ces idées d'exploitation du banc d'Arguin, et ont conçu les mêmes espérances qui ont eu de si médiocres résultats pratiques pour d'autres.

Le 19 février 1904, la Société de pisciculture du Sud-Ouest a communiqué aux trois journaux locaux une note dans laquelle elle fait savoir « qu'un certain nombre de nos concitoyens se sont

adressés à elle pour obtenir des renseignements sur la possibilité de pêcher la morue sur les côtes occidentales d'Afrique, question qui semble vivement intéresser certains armateurs, géographes ou simples curieux. Elle a fait connaître que son rôle étant essentiellement pratique, elle désire se borner à travailler, sans bruit, au repeuplement des eaux de la région. Toute tentative théorique et spéculatrice la ferait sortir du programme qu'elle s'est librement tracé, lors de sa fondation. »

» Cependant, devant la fréquence des questions posées et l'insistance des intéressés qui paraissent y attacher une importance considérable, cette société d'utilité générale n'hésita plus à faire connaître publiquement sa manière d'envisager les problèmes visés, soit à son point de vue spécial, soit à un point de vue scientifique plus général. »

» Pour ce qui est de la Société de pisciculture elle-même, elle a le devoir de faire savoir que :

» 1<sup>o</sup> La morue (*Gadus morrhua*, Cuv.) n'habite que les eaux dont la température moyenne ne s'éloigne pas beaucoup de 8°. Par conséquent, ce n'est qu'exceptionnellement qu'on peut la capturer sur les côtes de France et jamais dans les eaux africaines. Son habitat est plus septentrional.

» 2<sup>o</sup> La Société de pisciculture ne saurait avoir pu promettre un prix, quel qu'il soit, pour encourager les tentatives de pêche de la morue en Afrique, sans mériter les jugements critiques de tous ceux qui savent ce qu'est l'ichtyologie.

» Les intéressés qui désireraient de plus amples renseignements pourront, en toute sécurité, s'adresser à un naturaliste quelconque, qui leur fera connaître, avec la plus grande facilité, la source des opinions erronées ci-dessus relatées.

» En effet, aux Canaries, mais surtout sur les côtes africaines, on capture communément diverses espèces de poissons, que l'on désigne sous la dénomination générale de « morues ». Citons : l'*Asellus canariensis* Val (pescada), le *Phycis limbatus* Val. (abadejo) et diverses autres espèces. Ce sont là des confusions établies par les pêcheurs, et la morue franche y fait totalement défaut. »

Quelques jours après la publication de cet article, le 22 février 1904, parut dans le *Nouvelliste* de Bordeaux une sorte de communiqué (?) anonyme, dont le but avoué était de compléter pour le public la note de la Société de pisciculture. Il confesse l'absence

de vraies morues sur la côte occidentale d'Afrique ; mais il ajoute que la pêche y est cependant extrêmement fructueuse en espèces d'un goût très délicat et susceptibles peut-être d'une utilisation industrielle importante. Il cite : le Cherné (*Serranus oenus* et *S. canicus*), le Saura (*Deutex filosus* et *Serranus acutirostris*), l'Abaya (*Serranus goreensis*) et le Chacarona (*Deutex canariensis*).

En résumé, la côte qui s'étend entre le Maroc et le Sénégal, et plus spécialement depuis le banc d'Arguin jusqu'au Rio do Ouro, est très poissonneuse. Le désir de s'affranchir d'une importation étrangère ou d'une sujexion pénible et onéreuse a eu pour effet de suggérer l'idée de substituer ces poissons à la morue. Cette question intéresse trois puissances européennes possédant des colonies dans ces parages, la France, à cause du Sénégal, l'Espagne, à cause des Canaries, et le Portugal, à cause des îles du cap Vert.

D'une façon unanime, depuis des siècles, les auteurs qui se sont occupés de ces régions vantent la richesse et la qualité des chairs de la population de leurs eaux. Une foule de personnes ou de sociétés, partant de ces notions théoriques, ont voulu leur donner une sanction pratique et n'ont guère réussi qu'à s'y ruiner. Ceux qui ont trouvé la situation très belle, dès qu'ils ont voulu en profiter, n'ont pas tardé à tout abandonner.

\* \* \*

L'exploitation actuelle est essentiellement revenue aux mains des insulaires. Les Canariens y emploient une trentaine de goélettes, montées par 30 à 50 hommes, et produisent environ 5 500.000 kilos de poisson, dont une partie est envoyée à la Havane, tandis que la grande masse est consommée dans les îles ou en Afrique. La pêche se fait à la ligne, chaque goélette remorquant de petits canots. Aussitôt pêché, le poisson est succinctement nettoyé et salé ; puis il est arrimé dans la cale entre deux couches de sel. Il se conserve ainsi médiocrement environ trois mois. Les Isleños ne débarquent pas sur les inhospitalières côtes africaines. Ils mettent trois jours pour se rendre sur le lieu de pêche et reviennent en huit jours, en profitant des change-

ments de brise à proximité des côtes. Leur absence dure deux mois. Il y a même une sorte de division du travail dans leur procédé, car un vapeur vient ordinairement de Las Palmas, renouveler la provision d'eau et emporter le produit des premières pêches.

Tous les insuccès ci-dessus relatés, et bien d'autres encore, n'ont pas eu pour effet d'empêcher la douce fleur de l'espérance de s'épanouir au fond de certains cœurs. De fort bons esprits demandent qu'on tente encore la chance, armé des progrès de la navigation, et qu'on fasse le possible pour réussir là où tous les devanciers ont échoué.

L'attraction qu'exerce l'abondante population aquatique des côtes africaines a fait germer une foule de conceptions spéciales ayant pour but d'assurer à leurs ingénieux créateurs une possession qui leur paraît essentiellement enviable. Nombreux sont les systèmes imaginés; aussi nous bornerons-nous à en examiner les plus communs et les plus typiques.

Certains simplistes estiment qu'on ferait œuvre utile en envoyant examiner la faune ichthyologique des environs de la baie du Lévrier par un naturaliste, dont le rôle serait difficile à bien définir dans le présent problème. D'autres ont envisagé la question à un point de vue plus pratique; ils ont préconisé l'envoi d'un fabricant de conserves expérimenté pour étudier le parti à tirer des produits de la pêche de la région africaine. On a aussi eu l'idée d'y envoyer des marins, des chalutiers ou des terre-neuviens, etc.

Ces diverses solutions méritent chacune un examen spécial.

Quel serait, par exemple, le rôle d'un naturaliste dans cette affaire, tant au point de vue scientifique abstrait qu'à celui plus terre-à-terre du pêcheur praticien ?

Au point de vue de l'histoire naturelle pure, ce naturaliste n'aurait même pas la ressource de distribuer des noms latins aux poissons des eaux africaines. Nos connaissances ichthyologiques ne manquent pas, en effet, d'une précision suffisante; elles ne sauraient guère exiger, au point de vue de la pêche future, le déplacement d'un missionnaire chargé de nommer des poissons bien connus depuis le commencement du siècle dernier, et dont les mœurs, les qualités comestibles, etc., ont été l'objet de longues et multiples études. Il existe de superbes atlas de la faune des Canaries contenant des renseignements détaillés.

Quoique les pêcheurs sachent bien se passer de notions abstraites, il ne nous en serait pas moins loisible de leur énumérer ici une longue série de dénominations latines que nous n'aurions que la simple peine de transcrire des traités classiques. Nous épargnerons au lecteur ce chatoyant étalage d'une vaine érudition comme n'étant d'aucune utilité immédiate au point de vue du sujet traité dans ce rapport.

D'un autre côté, pour étudier l'ichtyologie des côtes africaines, ce n'est pas un *naturaliste* quelconque qui serait susceptible de rendre des services appréciables. Seul, un spécialiste très expérimenté pourrait le faire, car, de bonne foi, on ne s'improvise pas ichtyologiste pour l'agrément et le bénéfice d'une mission coûteuse pour les fonds publics. Où chercher actuellement en France un érudit d'une compétence reconnue, où trouver un zoologiste ne s'attribuant pas seulement des mérites spéciaux pour les besoins d'une cause momentanée, mais réellement préparé à une telle tâche par des études préalables, longues et laborieuses, consacrées à une science vaste et ardue ? Il y a là une question de hauts scrupules, qui ne permettrait pas au premier zoologiste venu d'accepter une mission qu'il se sentirait pertinemment incapable de remplir d'une façon efficace. Et en supposant qu'après avoir bien cherché, on ait trouvé cet oiseau rare, quel serait son rôle exact dans une expédition en Afrique ? Ferait-il de la science pure dans le cours d'une promenade de quelques mois, ou s'occuperaît-il de la question de pêche ? Pour trancher une question de pêche maritime, il faut une toute autre compétence que celle de l'ichtyologiste. Ce serait une étrange illusion que de penser le contraire.

L'envoi de praticiens (fabricants de conserves, préparateurs, etc.), semblerait plutôt répondre aux besoins de la situation. Il leur serait aisément d'instituer des essais techniques et d'user de leur expérience acquise pour le plus grand bien de leur cause ; ils pourraient tenter d'utiliser sur place des poissons que l'on y pêche constamment et de les accommoder de façon à les rendre transportables. A ce point de vue là, un bon cuisinier aboutirait davantage et rendrait, certes, plus de services que tous les savants du monde. Si le résultat de ces manipulations était encourageant, il y aurait alors une industrie nouvelle à créer avec tous les bénéfices, mais aussi avec tous les *aléa* de ce genre d'entreprises.

En principe, il peut y avoir lieu de faire remarquer qu'il n'y a guère à compter sur les procédés appliqués à la morue franche des pays froids, qui ne mettent pas celle-ci à l'abri de toute atteinte. Les Bordelais savent bien que, malgré la température et malgré toutes les précautions, ils arrivent à grand'peine à éviter la *morue rouge*.

Une industrie régulièrement organisée rencontrera bien des obstacles pour s'implanter dans l'ouest africain. Il est de pratique courante que, plus on se rapproche des tropiques, plus les animaux comestibles doivent être consommés frais. Le goût en devient facilement désagréable, et leur valeur commerciale en est directement atteinte. Dans ces régions, la difficulté de conserver les chairs animales s'accroît de telle façon que c'est une tâche bien ardue que de produire des préparations susceptibles d'être livrées au commerce européen. D'un autre côté, si l'on voulait installer des établissements sur cette côte inhospitalière, il faudrait compter avec une foule de dangers, dont l'un des plus grands gît dans l'hostilité des tribus nomades, qui a empêché, jusqu'ici, toute fondation de ce genre réellement pratique. Mais il y a aussi les maladies, les fièvres, la chaleur, l'absence de logements, le manque d'eau, l'aridité du sol, la pénurie de nourriture, l'impossibilité pour les pêcheurs d'emmener leurs familles. Les Compagnies se verrait contraintes de rapatrier sans cesse les malades et de faire ainsi des dépenses considérables.

La chaleur torride de ces régions est aussi un grand obstacle à la conservation des matières animales, et le fait que les vents du nord et du nord-est projettent sans cesse du sable, rend l'achèvement des préparations encore plus difficile, de même que la cherté du sel le rend onéreux. A Dakar, le sel vaut de 25 à 30 francs la tonne, et à Saint-Louis de 50 à 60 francs. Enfin la difficulté qu'il y a à débarquer n'est pas faite pour faciliter la tâche. C'est ainsi que la barre de Saint-Louis oblige souvent à attendre trois ou quatre jours, et il y a là un grand danger de corruption si l'on veut préparer du poisson frais.

Pour éviter ces graves inconvénients, dont l'ensemble équivaut presque à une impossibilité, on pourrait préparer le poisson à bord, ou s'établir dans des pontons, par exemple, dans la baie du Repos, ou enfin fonder un établissement dans l'île d'Arquin. Dans ce dernier cas, on consommerait l'eau des citerne;

dans l'autre, on se la procurerait par distillation. Mais en somme il y a là bien peu d'aises pour une industrie.

Les Espagnols et les Portugais qui sont des fabricants de conserves experts n'ont pas attendu la petite agitation bordelaise pour entrer dans une voie aussi connue. Ils ont tout tenté, et, si nous ne les voyons pas continuer, c'est que le public des acheteurs s'est dérobé à leurs hardis efforts. Le public espagnol et portugais, un instant séduit, a renoncé rapidement à acheter les conserves qu'on lui offrait, malgré leur bon marché. On a cherché à se rabattre sur Marseille, mais ce n'est pas aux Phocéens qu'on peut faire consommer des produits tout au plus bons pour les peuplades africaines. Aujourd'hui, les pêcheurs salent et fument les fausses morues. Les produits qu'ils obtiennent ne conviendraient pas à notre commerce. Ils en consomment une grande partie et envoient le reste aux nègres encore à demi-sauvages de l'intérieur de l'Afrique.

\* \* \*

La question est donc complexe et difficile. Pour la trancher, il ne faudrait pas une mission d'amateurs occasionnels, recherchant le plaisir de faire un agréable voyage gratuit, mais bien un groupe d'une incontestable compétence. Le judicieux emploi des deniers publics aussi bien que l'intérêt réel d'une cause qui peut être bonne exigent des efforts féconds. Les missions doivent rapporter à ceux qui les organisent et non à ceux qui les accomplissent. Aussi espérons-nous, si des crédits doivent être dépensés, que ce sera à bon escient. Il ne faudrait même pas qu'on pût penser qu'il y a plus de zèle que de clairvoyance dans cette recherche de la solution d'un problème délicat.

Malgré le rapport intime de la question avec l'étude du domaine de la mer, la Société d'Océanographie, trop soucieuse de limiter ses efforts à des recherches utiles et sérieuses ne saurait engager sa responsabilité dans une sorte d'entreprise de réclame dans laquelle elle a moins qu'une médiocre confiance.

Pour le moment et comme solution transitoire, on pourrait d'ores et déjà perfectionner les procédés de capture et préparer

ces poissons pour les habitants de l'Afrique, comme cela se fait déjà, puisqu'on n'a pas encore réussi à les accommoder de façon qu'ils puissent être comparés avec les produits du nord. Les nègres sont très friands de poissons, et il paraît fort possible d'arriver à leur fournir des quantités bien plus considérables que celles qui leur sont envoyées.

Il est certain que l'exposé qui précède n'est pas des plus encourageants, mais il nous paraît préférable de dire les choses simplement et sans fard, plutôt que de contribuer à créer un enthousiasme factice et non assez justifié.

Un fait fondamental est cependant indéniable : les côtes occidentales de l'Afrique sont très poissonneuses et plusieurs espèces de poissons, consommées fraîches, sont très comestibles.

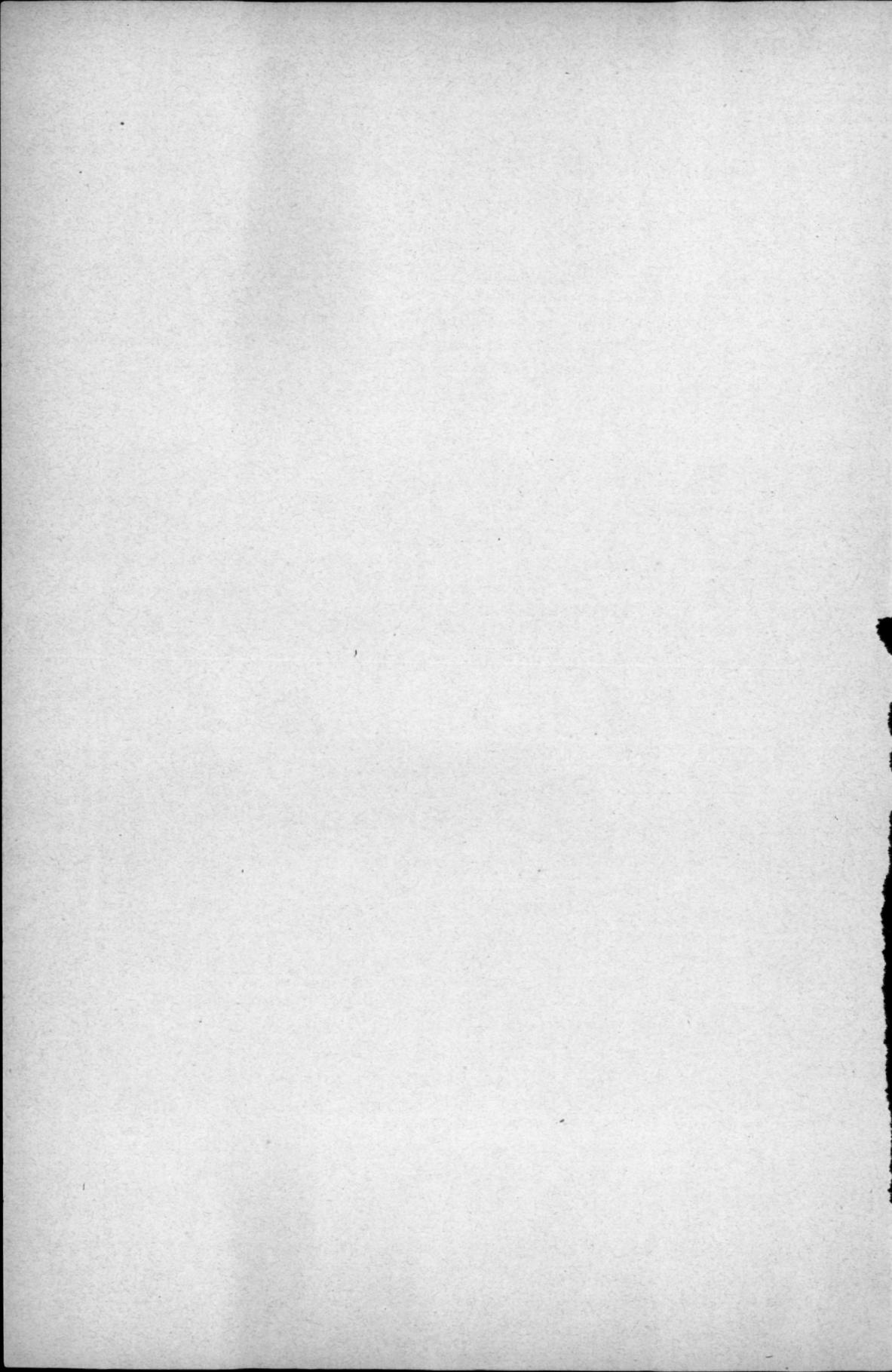
Y a-t-il lieu d'abandonner définitivement ces inépuisables richesses naturelles, ou peut-il être possible d'arriver à en tirer un parti avantageux ?

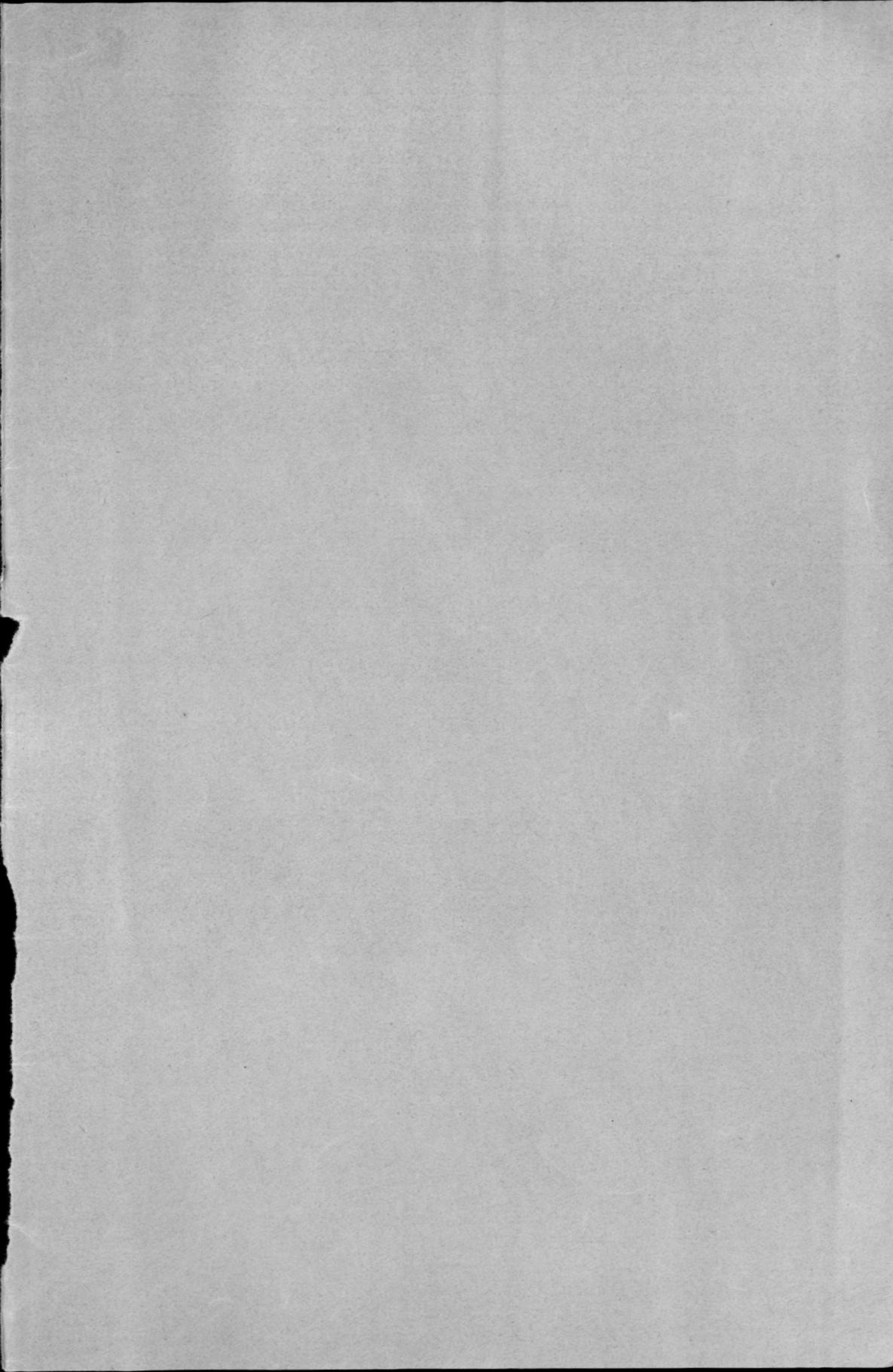
Pour nous, il n'y aurait aucun inconvénient à ce qu'un fabricant de conserves émérite renouvela les tentatives de ses prédécesseurs par des procédés perfectionnés et rationnels, et nos souhaits les plus sincères seraient pour sa complète réussite. Mais il y a, sans doute, aussi autre chose à faire

Autrefois, la navigation était plus lente, les procédés de pêche plus rudimentaires et les méthodes de conservation moins parfaites. Aujourd'hui, nous possédons des vapeurs de pêche, armés d'instruments de capture redoutables et pourvus d'installations spéciales pour conserver le poisson. Il paraît rationnel de tenter l'application des engins nouveaux et des méthodes nouvelles à la conquête d'espèces bien comestibles, de façon à aboutir ainsi à la réalisation de grands bénéfices. Les armateurs intelligents et entreprenants ne manquent pas dans le Sud-Ouest, et la somme à exposer n'est pas tellement considérable qu'on en soit réduit à craindre de les voir hésiter devant un tel sacrifice. Une quinzaine de mille francs seraient nécessaires, si, par exemple, l'on envoyait sur les côtes occidentales d'Afrique un chalutier à marche rapide pour essayer de capturer les fausses morues en grandes masses et de les conserver grâce aux appareils perfectionnés dont il serait muni. C'est pour les armateurs que le litige serait le moins aléatoire, si leurs bateaux pouvaient prendre des masses considérables de poissons et les transporter en France à un état de fraîcheur suffisante. Quoique les

Portugais aient abandonné cette méthode, il se pourrait cependant qu'une intelligente initiative fut couronnée par un succès rémunérateur. Tout le problème paraît se trouver dans la création d'installations susceptibles de conserver la fraîcheur des produits de la pêche, de façon qu'ils soient en état d'être consommés en France.

---





B1727